



AVIS DU 1^{ER} ADJOINT EN REMPLACEMENT DU MAIRE

-

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

-

Le conseil municipal se réunira

Salle du Conseil, **à la Mairie de Felletin**

Lundi 7 octobre 2024 à 19h30

Affiché le Mardi 1^{er} octobre 2024

-

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
3. Indemnités du Maire et des Adjoints
4. Indemnités d'un conseiller municipal ayant reçu une délégation de fonctions du Maire
5. Délégations du Conseil Municipal au Maire
6. Représentation de la commune dans les organismes extérieurs

Questions diverses



**Le 1^{er} adjoint, en remplacement
du Maire**

Olivier CAGNON